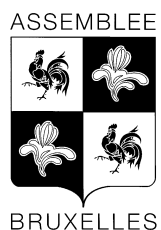


Assemblée de la Commission communautaire française



5 novembre 2004

SESSION ORDINAIRE 2004-2005

PROJET DE DECRET

**contenant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2005**

Index

Projet de décret	2
Tableau annexe au décret.....	8

PROJET DE DECRET

contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005

LE COLLEGE,

Sur la proposition du Membre du Collège chargé du Budget et après en avoir délibéré,

ARRETE :

Le Membre du Collège chargé du Budget est chargé de présenter, au nom du Collège, à l'Assemblée de la Commission communautaire française, le projet de décret dont la teneur suit :

CHAPITRE 1er Dispositions générales

Article 1^{er}

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 116, § 1^{er}, 121, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Art. 2

Il est ouvert pour les dépenses du budget de la Commission communautaire française afférentes à l'année budgétaire 2005, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

en milliers d'EUR

	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
Crédits non dissociés	275.868	275.868
Crédits dissociés	12.825	13.218
TOTAUX	288.693	289.086

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent décret.

Art. 3

Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846 et de l'article 1^{er},

1°, de l'arrêté royal du 31 mai 1966 portant règlement de l'engagement des dépenses des services d'administration, des avances de fonds d'un montant de 248.000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires, à l'effet de payer, indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 4.958 EUR (TVA incluse).

Autorisation est donnée à ces comptables de consentir aux fonctionnaires et experts envoyés en mission à l'étranger les avances nécessaires, même si ces avances sont supérieures à 4.958 EUR et pour autant qu'elles n'excèdent pas 9.916 EUR.

Le paiement des rémunérations d'experts venant d'autres pays et des frais résultant des arrangements avec des pays étrangers peuvent également se faire par avance de fonds, pour autant qu'elles n'excèdent pas 9.916 EUR.

Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer les créances n'excédant pas 9.916 EUR (TVAC) à l'aide des avances de fonds imputées aux allocations de base 29.02.12.11 et 29.02.74.02.

En matière de personnel, des avances de fonds peuvent être consenties au comptable extraordinaire sur les allocations de base 21.00.11.05 (frais liés au personnel) et 29.03.11.05 (frais liés au personnel – uniquement factures chèques-repas) à l'effet de payer des créances n'excédant pas 61.973 EUR (TVAC) et sur l'allocation de base 21.00.12.03 (frais de gestion du personnel) pour payer des créances n'excédant pas 173.525 EUR (TVAC).

En matière d'enseignement, des avances de fonds d'un maximum de 372.000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires à charge des articles budgétaires 29.03.12.11 et 29.03.74.01 des institutions d'enseignement de la Commission communautaire française dont les noms suivent :

- l'institut Emile GRYSOY,
- l'Institut REDOUTE-PEIFFER,
- l'Internat de la Commission communautaire française,
- l'Institut Roger GUILBERT,
- CERIA, Affaires générales,
- l'Institut Roger LAMBION.

En matière d'enseignement, des avances de fonds peuvent être consenties sur l'allocation de base 29.03.74.01 (achats de biens durables), à l'effet de payer, indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 9.916 EUR (TVA incluse).

En matière de dépenses d'énergie et d'eau, les comptables extraordinaires sont autorisés à payer des créances n'excédant pas 49.600 EUR (TVA incluse).

Des avances de fonds, d'un maximum de 850.000 EUR peuvent être consenties au comptable extraordinaire à

charge de l'article budgétaire relatif au paiement des frais de transport scolaire.(25.00.12.03)

En matière de transport scolaire, les avances de fonds peuvent servir les créances, quel qu'en soit le montant, pour autant que les marchés aient fait l'objet d'un contrat.

Art. 4

Par dérogation à l'article 14, premier alinéa, de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des Comptes, les avances visées à l'article 15-2° de ladite loi peuvent servir à payer les frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique et les frais d'un système de télévigilance imputés à l'allocation de base 22.10.33.04.

Art. 5

Par dérogation à l'article 15 des Lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, les crédits inscrits aux allocations de base : 21.00.11.03, 21.00.11.04, 22.32.11.01, 25.00.11.04, 26.20.11.01, 29.02.11.01, 29.03.11.01, 29.03.11.02 et 29.03.11.04 peuvent être redistribués entre eux par un arrêté du Collège.

Art. 6

Par dérogation à l'article 40, § 1^{er}, des lois sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, le paiement des allocations de naissance et des indemnités pour frais funéraires s'effectue conformément aux règles prévues à l'article 41 des mêmes lois.

Art. 7

Des provisions peuvent être allouées aux avocats, aux experts et aux huissiers de justice agissant pour le compte de la Commission communautaire française.

Art. 8

Les intérêts et amortissements des emprunts imputés respectivement aux allocations de base :

27.01.43.03	Dotation à la Société d'Administration des Bâtiments scolaires bruxellois
27.03.21.11	Emprunts garantis par le Fonds de garantie des Bâtiments scolaires (intérêts)
27.03.91.11	Emprunts garantis par le Fonds de garantie des Bâtiments scolaires (amortissements)
27.04.21.11	Emprunts de l'ex Fonds bruxellois francophone pour l'intégration sociale et profes-

	sionnelle des personnes handicapées – Intérêts
27.04.91.11	Emprunts de l'ex Fonds bruxellois francophone pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées – Amortissements
27.05.21.11	Office de Promotion du Tourisme – intérêts des emprunts
27.05.91.11	Office de Promotion du Tourisme – amortissements
27.06.43.23	Emprunts des infrastructures sociales (intérêts)
27.06.63.22	Emprunts des infrastructures sociales (amortissements)
27.07.21.11	Bâtiment Rue des Palais (intérêts)
27.07.91.11	Bâtiment Rue des Palais (amortissements)

peuvent être payés selon la procédure des dépenses fixes.

Cette procédure s'applique aussi aux dépenses imputées aux allocations de base :

21.00.12.11	Frais de fonctionnement (frais bancaires)
21.00.11.05	Frais liés au personnel (cotisations pour la tutelle médicale et la prime syndicale, titres-repas, abonnements STIB, SNCB ...)
21.00.11.10	Primes de responsabilisation
21.00.11.11	Charges des pensions des agents pensionnés de l'ex-FBFISPPH
25.00.11.04	Rémunération du personnel d'accompagnement (titres-repas, abonnements sociaux, primes syndicales...)
29.03.11.05	Frais liés au personnel (titres-repas...)
30.00.01.01	Dépenses de toute nature relatives à « Annoncer la couleur » et au « Centre européen de langue française » pour les frais de rémunération (uniquement)

Les chèques-repas et les abonnements STIB imputés respectivement aux allocations de base :

01.00.11.02	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet CEREXHE
02.00.11.02	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet PICQUE
03.00.11.02	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet HUYTEBROECK
04.00.11.02	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet DUPUIS
05.00.11.02	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet KIR

peuvent être payés selon la procédure des dépenses fixes.

Cette procédure s'applique également aux dépenses concernant les jetons de présence et allocations de traite-

ment à des personnes non soumises au régime de la TVA imputées aux allocations de base :

- 21.00.12.04 Frais de formation du personnel (Commission d'évaluation de l'acquis, honoraires des formateurs)
- 21.00.12.11 Frais de fonctionnement (Chambre de recours disciplinaire, Chambre de recours relative à l'évaluation, Commission relative à la publicité des actes administratifs)
- 22.10.12.01 Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Conseil consultatif Aides aux personnes)
- 22.20.12.02 Dépenses de toute nature en matière d'immigration (Comité d'experts – Secteur de l'insertion sociale)
- 23.10.12.01 Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de mission des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Conseil consultatif Santé)
- 24.00.12.01 Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de mission des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Conseil supérieur du Tourisme)
- 29.03.12.11 Dépenses de fonctionnement des Ecoles de la C.C.F. hors Haute Ecole (enseignement – jury d'examen, conférences, leçons didactiques)

La première tranche des dotations aux services à gestion séparée peut être imputée à l'allocation de base :

- AB 22.33.41.03 Dotation au Service à gestion séparée – Service bruxellois francophone des personnes handicapées
- AB 26.10.45.23 Contribution financière de la C.C.F au financement de l'agence FSE.

être payées selon la procédure des dépenses fixes.

Art. 9

Par dérogation aux articles 5 et 6 des lois sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, des créances d'années antérieures peuvent être apurées à charge des crédits ouverts par le présent décret et relatives aux :

- AB 01.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Président du Collège, chargé de la fonction publique
- AB 02.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège, chargé de la Cohésion sociale
- AB 03.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège,

chargée du Budget, des Personnes handicapées et du Tourisme

- AB 04.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège, chargée de la Formation professionnelle, de l'Enseignement, de la Culture et du Transport scolaire
- AB 05.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège, chargé de l'Action sociale, de la Famille et du Sport
- AB 21.00.11.03 Rémunération du personnel
- AB 21.00.11.04 Rémunération du personnel contractuel
- AB 21.00.11.05 Frais liés au personnel
- AB 21.00.11.08 Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-Commission communautaire française
- AB 21.00.11.09 Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-province de Brabant
- AB 21.00.11.10 Primes de responsabilisation
- AB 21.00.11.11 Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH
- AB 21.00.11.20 Pensions des agents ex-Province de Brabant admise à la retraite au 1er janvier 1995
- AB 21.00.12.01 Dépenses liées aux frais de parcours
- AB 21.00.12.03 Frais de gestion du personnel
- AB 21.00.12.04 Frais de formation et d'information du personnel
- AB 21.00.12.05 Frais liés à l'informatisation de l'administration
- AB 21.00.12.09 Missions du Service interne de Prévention et de Protection du Travail (SIPP) fonctionnement
- AB 21.00.12.11 Frais de fonctionnement
- AB 21.00.12.12 Frais de location (loyers)
- AB 21.00.12.13 Frais de location simple (leasing opérationnel)
- AB 21.00.74.01 Dépenses patrimoniales
- AB 21.00.74.02 Achat de matériel informatique et bureautique
- AB 22.10.33.03 Subventions aux Centres de Service social et d'action sociale globale
- AB 22.10.33.04 Frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique et frais d'un système de télévigilance
- AB 22.10.33.05 Subvention à l'asbl Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale
- AB 22.10.33.06 Subvention aux maisons d'accueil
- AB 22.10.53.01 Subvention pour l'informatisation en matière d'action sociale
- AB 22.20.33.04 Subventions aux associations visant à l'intégration des communautés locales et leur cohabitation
- AB 22.20.43.05 Subventions aux communes en vue de l'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation

AB 22.32.11.01	Rémunération du personnel de l'Etoile Polaire		et au « Centre européen de Langue française »
AB 22.40.33.12	Subventions aux services agréés d'aide aux familles	AB 30.00.01.02	Bail emphytéotique 274 boulevard Saint Germain à Paris
AB 22.40.33.13	Subventions aux centres de planning familial	AB 30.00.12.00	Frais de mission et de réception des membres du Collège et des membres de cabinet
AB 23.10.33.11	Subvention à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »	AB 30.00.12.01	Prestations de tiers, missions, frais d'étude, colloques
AB 23.20.33.04	Subventions aux services de santé mentale	AB 30.00.33.01	Subventions aux associations (Relations internationales)
AB 23.20.33.05	Subventions aux centres de télé-accueil	AB 30.01.12.01	Promotion, publication, diffusion
AB 23.20.33.08	Subventions aux centres de soins de jour	AB 30.01.33.01	Subventions de politique générale
AB 23.20.33.09	Subventions aux associations en matière de soins palliatifs		
AB 23.20.33.10	Subventions aux centres de coordination		<i>Art. 10</i>
AB 23.20.33.15	Subventions aux Associations de santé intégrée		Le Collège est autorisé à octroyer des subventions de fonctionnement et d'investissement à charge des allocations de base figurant dans le budget administratif et reprises ci-après :
AB 23.20.33.16	Subvention aux services actifs en matière de toxicomanie		
AB 24.00.12.01	Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	21.00.01.03	Dépenses de toute nature relatives à l'accord non-marchand
AB 24.00.12.02	Promotion, publication, diffusion	21.00.01.04	Dépenses relatives à l'embauche compensatoire
AB 25.00.11.04	Rémunération du personnel d'accompagnement (Transports scolaires)	21.00.33.01	Dotation au Service social
AB 25.00.12.03	Frais de transport (Transports scolaires)	21.00.61.31	Dotation au service à gestion séparée chargé de la gestion des bâtiments
AB 25.00.12.11	Dépenses de toute nature relatives aux Transports scolaires	22.10.33.01	Subventions à des organismes d'aide sociale, familiale et du 3ème âge
AB 26.10.33.02	Décret du 27.04.1995 : agrément et fonctionnement de base (formation professionnelle)	22.10.33.04	Subsides en matière de télévigilance
AB 26.10.33.04	Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP	22.10.33.05	Subvention à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »
AB 26.10.41.04	Contribution au financement du Bureau permanent de l'alternance	22.10.33.07	Subventions aux organismes d'aide aux justiciables
AB 26.20.11.01	Rémunération du personnel du service à gestion séparée – Service Formation PME	22.10.53.01	Subvention pour l'informatisation en matière d'action sociale
AB 27.01.12.11	Frais de fonctionnement (bâtiments scolaires)	22.20.33.04	Subventions aux associations visant l'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation
AB 29.02.11.01	Rémunération du personnel Complexe sportif	22.20.33.05	Subventions à l'asbl Centre bruxellois d'action interculturelle
AB 29.03.11.01	Rémunération du personnel hors Haute Ecole	22.20.43.05	Subventions aux communes en vue de l'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation
AB 29.03.11.02	Rémunération du personnel Haute Ecole	22.32.41.31	Dotation au service à gestion séparée – Centre Etoile Polaire
AB 29.03.11.04	Activités parascolaires : Rémunération des animateurs et Coordonnateurs	22.33.41.03	Dotation au service à gestion séparée – Service bruxellois francophone des personnes handicapées
AB 29.03.11.05	Frais liés au personnel	22.40.33.14	Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)
AB 29.03.12.10	Dépenses de fonctionnement des activités parascolaires	22.40.33.15	Subventions aux centres de formation d'aides familiaux
AB 29.03.12.11	Dépenses de fonctionnement	22.40.33.16	Subvention aux services Espace – Rencontre
AB 29.03.12.12	Frais de gestion du personnel		
AB 30.00.01.01	Dépenses de toute nature relatives au dispositif fédéral « Annoncer la couleur »		

22.50.61.31	Dotation au service à gestion séparée chargé de la gestion des bâtiments	26.10.33.08	Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés
22.50.61.32	Dotation au service à gestion séparée chargé de la gestion des bâtiments	26.10.33.11	Financement de la délégation syndicale intercentres du secteur de l'insertion socio-professionnelle
22.50.61.33	Dotation au service à gestion séparée chargé de la gestion des bâtiments	26.10.41.04	Contribution au financement du Bureau permanent de l'alternance
22.50.63.24	Subventions aux communes pour l'achat et l'aménagement de terrains de campement pour nomades	26.10.85.50	Préfinancement « Fonds social européen » des OIPS agréés
23.10.12.03	Fonds de participation pour les habitants	26.10.45.23	Fonds de roulement pour le préfinancement « Fonds social Européen »
23.10.33.01	Subventions pour la recherche dans le domaine de la santé	26.20.33.01	Subventions en matière de formation des indépendants
23.10.33.06	Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale	26.20.41.03	Subside de fonctionnement à l'Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises
23.10.33.11	Subvention à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »	26.20.41.31	Dotation au service à gestion séparée – Service Formation PME
23.10.33.13	Subventions pour des initiatives en matière de santé	26.30.43.05	Subventions accordées à l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle pour son fonctionnement
23.10.33.14	Subventions pour des initiatives en matière de promotion de Santé	26.30.43.06	Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formation organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs publics ou privés
23.10.41.01	Coopération Etat fédéral et/ou entités fédérées	27.01.43.03	Dotation de la Société publique d'Administration des Bâtiments scolaires bruxellois
23.20.33.06	Subvention service intégré soins à domicile	27.06.43.23	Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)
23.20.33.08	Subventions aux centres de soins de jours	27.06.63.22	Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)
23.20.33.17	Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire	28.00.61.31	Dotation au service à gestion séparée chargé de la gestion des bâtiments
23.20.33.18	Subventions aux réseaux et partenariats d'acteur en santé	28.00.52.02	Investissements en matière d'infrastructures sportives privées (A.R. 1 ^{er} avril 1977)
23.20.53.01	Subvention pour l'informatisation des services agréés en Santé	29.02.61.31	Dotation au service à gestion séparée chargé de la gestion des bâtiments
23.50.61.31	Dotation au service à gestion séparée chargé de la gestion des bâtiments	29.03.61.31	Dotation au service à gestion séparée chargé de la gestion des bâtiments
24.00.33.02	Subventions aux associations actives en matière de tourisme	29.03.43.05	Subventions de fonctionnement à la Haute école Lucia de Brouckère
24.00.61.31	Dotation au service à gestion séparée chargé de la gestion des bâtiments	30.00.33.01	Subventions aux associations (Relations internationales)
24.00.43.01	Subvention de fonctionnement à l'OPT	30.00.45.01	Transfert au CGRI
24.00.52.03	Subventions d'investissement en tourisme social	30.01.33.01	Subventions aux associations (politique générale)
24.00.52.04	Subventions d'équipements touristiques (secteur privé)	30.01.61.31	Dotation au service à gestion séparée chargé de la gestion des bâtiments
24.00.53.01	Primes à la création et à la rénovation de « chambres d'hôtes »		
24.00.63.04	Subventions d'équipements touristiques (secteur public)		
26.10.33.01	Promotion d'activités en matière de formation professionnelle		
26.10.33.03	Subventions aux associations d'amateurs d'horticulture et d'apiculture		
26.10.33.04	Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale		
26.10.33.06	Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socio-professionnelle		
26.10.33.07	Subventions à la FEBISP		

Art. 11

Le Collège est autorisé à apporter la garantie de la Commission communautaire française :

- aux emprunts conclu par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois en vue de refinancer des emprunts arrivant à échéance et faisant l'objet d'une garantie de la Commission communautaire française;
- aux emprunts conclu par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois en vue du remboursement anticipé d'emprunts conclu par ladite société et faisant l'objet d'une garantie de la Commission communautaire française;
- aux opérations de gestion des taux d'intérêts (produits dérivés) conclues par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois dans le cadre des emprunts bénéficiant de la garantie de la Commission communautaire française.

Art. 12

Le Collège de la Commission communautaire française est autorisé à apporter sa garantie à un ou plusieurs emprunts, n'affectant pas le solde de financement, pour un montant total maximum de 13,2 millions d'euros destinés à financer les investissements de la RTBF dans le cadre du Plan Magellan, selon des modalités à fixer par le Collège.

Le Collège de la Commission communautaire française est autorisé à prendre des participations dans le capital d'une société existante ou à créer, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'investissements immobiliers « Magellan ».

Art. 13

Le Collège de la Commission communautaire française est autorisé à apporter sa garantie à un emprunt, n'affectant pas le solde de financement, d'un montant maximum de 7.600.000 EUR à contracter par l'Institut Bruxellois francophone pour la Formation professionnelle en vue de l'acquisition d'un immeuble Rue Royale 93.

CHAPITRE II
Services à gestion séparée

Art. 14

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Service bruxellois francophone des personnes handicapées – pour l'année budgétaire 2005, annexé au présent décret.

Art. 15

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Centre Etoile Polaire – pour l'année budgétaire 2005, annexé au présent décret.

Art. 16

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Service à gestion séparée chargé de la gestion des bâtiments – pour l'année budgétaire 2005, annexé au présent décret.

Art. 17

A partir du 1^{er} janvier 2005, l'encours existant au 31 décembre 2004 sur l'allocation de base 6.22.50.03 du budget du SGS Bâtiments est réparti sur les deux allocations de base suivante :

- l'allocation de base 6.22.50.01 relevant des compétences de Monsieur le Ministre KIR;
- et l'allocation de base 6.22.50.03 relevant des compétences de Monsieur le Ministre PICQUE.

Art. 18

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Service Formation PME – pour l'année budgétaire 2005, annexé au présent décret.

Art. 19

Le présent décret entre en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Bruxelles, le

Au nom du Collège,

Le Membre du Collège chargé du Budget

Evelyne HUYTEBROECK

TABLEAU ANNEXE AU DECRET

BUDGET 2005 Décret (en milliers)									
Div.	Progr./Act.	A.B.	Crédits	aj 2003	in 2004	aj 1	Ar.red	In 2005	
Division 01 CABINET DU PRESIDENT DU COLLEGE M. Benoît CEREXHE									
Prog. 0 : .									
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1 0	0	cnd		264	269			269
Frais de fonctionnement du cabinet	1 0	0	cnd		45	35			43
Depenses patrimoniales du cabinet	1 0	0	cnd		5	15			7
Totaux pour le programme 0			cnd		314	319	0	0	319
Totaux pour la division organique 1			cnd		314	319	0	0	319
Division 02 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE M. Charles PICQUE									
Prog. 0 : .									
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2 0	0	cnd		147	143			143
Frais de fonctionnement du cabinet	2 0	0	cnd		28	28			28
Depenses patrimoniales du cabinet	2 0	0	cnd		14	18			18
Totaux pour le programme 0			cnd		189	189	0	0	189
Totaux pour la division organique 2			cnd		189	189	0	0	189
Division 03 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE Mme Evelyn HUYTEBROECK									
Prog. 0 : .									
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	3 0	0	cnd		148	151			151
Frais de fonctionnement du cabinet	3 0	0	cnd		38	25			25
Depenses patrimoniales du cabinet	3 0	0	cnd		0	13			13
Totaux pour le programme 0			cnd		186	189	0	0	189
Totaux pour la division organique 3			cnd		186	189	0	0	189
Division 04 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE Mme Françoise DUPUIS									
Prog. 0 : .									
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	4 0	0	cnd		185	189			189
Frais de fonctionnement du cabinet	4 0	0	cnd		5	5			5
Depenses patrimoniales du cabinet	4 0	0	cnd		0	0			0
Totaux pour le programme 0			cnd		190	194	0	0	194
Totaux pour la division organique 4			cnd		190	194	0	0	194

BUDGET 2005 Décret (en milliers)										
	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	aj 2003	in 2004	aj 1	A.r.red	In 2005
Division 05 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE M. Emir KIR										
Prog. 0 :										
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	5	0	0	11.02	cnd		173	176		176
Frais de fonctionnement du cabinet	5	0	0	12.19	cnd		30	30		34
Dépenses patrimoniales du cabinet	5	0	0	74.01	cnd		8	8		4
Totaux pour le programme 0					cnd		211	214	0	214
Totaux pour la division organique 5					cnd		211	214	0	214
Division 06 ASSEMBLEE DE LA C.C.F.										
Prog. 0 :										
Dotation à l'Assemblée	6	0	0	01.01	cnd		2.946	3.080		1911
Avance récupérable à l'A.C.C.F	6	0	0	85.01	cnd		0	0		0
Totaux pour le programme 0					cnd		2.946	3.080	0	1911
Totaux pour la division organique 6					cnd		2.946	3.080	0	1911
Division 21 ADMINISTRATION	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	aj 2003	in 2004	aj 1	A.r.red	In 2005
Prog. 0 : SUBSISTANCE										
Dépenses de toute nature relatives au déménagement	21	0	0	01.02	cnd		0	0		0
Dépenses de toute nature relative à l'accord non marchand	21	0	0	01.03	cnd		103	125		125
Dépenses relatives à l'embauche compensatoire	21	0	0	01.04	ce		2.464	2.710		2565
					co		2.128	2.412		2540
					caa					
Remunerations du personnel statutaire	21	0	0	11.03	cnd		9.005	9.444		11180
Remunerations du personnel contractuel	21	0	0	11.04	cnd		4.141	4.107		3810
Frais liés au personnel	21	0	0	11.05	cnd		611	659		680
Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-CCF.	21	0	0	11.08	cnd		282	290		290
Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-province de Brabant.	21	0	0	11.09	cnd		2.395	2.510		2600
Primes de responsabilisation.	21	0	0	11.10	cnd		7	10		10
Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH	21	0	0	11.11	cnd		74	76		100
Dépenses relatives aux pensions des agents de l'ex-province de Brabant admis à la retraite avant le 1/1/95	21	0	0	11.20	cnd		1.143	1.146		1145

BUDGET 2005 Décret (en milliers)										
	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	aj 2003	in 2004	aj 1	Ar.red	In 2005
Dépenses liées aux frais de parcours	21	0	0	12.01	end					50
Frais de gestion du personnel	21	0	0	12.03	cnd	492	511			511
Frais de formation et d'information du personnel	21	0	0	12.04	cnd	121	136			102
Frais liés à l'information de l'administration	21	0	0	12.05	cnd	622	933			801
Actions de promotion et de communication externe	21	0	0	12.06	cnd		0			0
Dépenses liées à la réforme de la comptabilité de l'Etat	21	0	0	12.07	ce					60
					co					30
Missions du Service interne de Prévention et de Protection du Travail (SIPP)fonct.	21	0	0	12.09	cnd	55	68			68
Frais de fonctionnement de la Cellule de Contrôle des subsides	21	0	0	12.10	ce	40	40			0
					co	30	40			0
Frais de fonctionnement	21	0	0	12.11	cnd	1.316	1.243			1329
Frais de location	21	0	0	12.12	cnd		0			70
Frais de location simple (leasing opérationnel)	21	0	0	12.13	cnd	62	70			90
Frais de gestion des bâtiments administratifs de la Cocof	21	0	0	12.14	cnd	483	0			0
Politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique	21	0	0	12.15	cnd		150			40
Frais de fonctionnement pour la mission de contrôle des subsides	21	0	0	12.16	end					40
Dotation au Service social	21	0	0	33.01	cnd	296	296			280
Dotation au S.G.S. Bâtiment	21	0	0	61.31	ce		873			510
					co		792			560
Achat d'un bâtiment administratif	21	0	0	71.01	cnd	1.698	1.698			0
Amenagement bâtiment administratif	21	0	0	72.01	ce	250	0			0
					co	200	0			0
Depenses patrimoniales	21	0	0	74.01	cnd		35			100
Achat de matériel informatique et bureautique	21	0	0	74.02	cnd	145	310			100
Depenses patrimoniales du S.I.P.P.	21	0	0	74.03	cnd	35	56			56
Investissement matériel roulant	21	0	0	74.10	cnd	32	0			0
Totaux pour le programme 0					cnd	23118	23873	0	0	23577
					co	2.358	3.244	0	0	3130
					ce	2.754	3.623	0	0	3135
					caa	0	0	0	0	0

BUDGET 2005 Décret (en milliers)										
	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	aj 2003	in 2004	aj 1	Ar.red	In 2005
Prog. 1 : DOTATION SPECIALE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE										
Interets dus en vertu de l'article 7 paragraphe 8 du decret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines competences a la Region wallonne et a la Commission communautaire francaise et des arretes et conventions y relatifs										
	21	1		0	cnd		0	0	0	0
Remboursement de la dotation										
	21	1		0	cnd		0	0	0	0
Totaux pour le programme 1										
					cnd		0	0	0	0
Totaux pour la division organique 21										
					cnd	23118	23873		0	23577
					co	2.358	3.244		0	3130
					ce	2.754	3.623		0	3135
					caa		0	0	0	0

BUDGET 2005 Décret (en milliers)										
	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	aj 2003	in 2004	aj 1	Ar.red	In 2005
Division 22 AIDE AUX PERSONNES										
Prog. 1 : ACTION SOCIALE										
Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	22	1	0	12.01	cnd	37,00	37,00			37
Promotion, publication, diffusion	22	1	0	12.02	cnd	22,00	41,00			41
Subventions à des organismes d'aide sociale, familiale, 3e age	22	1	0	33.01	cnd	967,00	796,00			796
Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale	22	1	0	33.03	cnd	2196,00	2196,00			2446
Frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique et frais d'un système de télévigilance	22	1	0	33.04	cnd	132,00	115,00			115
Subventions à l'ASBL "fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de sante de Bruxelles-Capitale"	22	1	0	33.05	cnd	42,00	42,00			42
Subventions aux centres d'accueil pour adultes et maisons maternelles	22	1	0	33.06	cnd	6137,00	7167,00			7742
Subventions aux organismes d'aide aux justiciables	22	1	0	33.07	cnd	324,00	294,00			324
Subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale	22	1	0	53.01	cnd	1,00	135,00			135
Totaux pour le programme 1					cnd	9858,00	10823,00	0,00	0,00	11678
Prog. 2 : COHABITATION DES COMMUNAUTES LOCALES	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	aj 2003	in 2004	aj 1	Ar.red	In 2005
Depenses de toute nature en matière d'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation	22	2	0	12.02	cnd	93,00	99,00			99
Dépenses destinées à préparer le secteur de la cohésion sociale à l'application du NIM					caa	6,00				
Subventions aux associations visant à l'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation	22	2	0	12.03	cnd					100
Subventions à l'ASBL "Centre Bruxellois d'Actions Interculturelles"	22	2	0	33.04	cnd	3714,00	3672,00			3746
Subventions aux communes en vue de l'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation	22	2	0	33.05	cnd	218,00	223,00			228
					caa					
Totaux pour le programme 2					cnd	3331,00	3812,00			4289
					cnd	7356,00	7806,00	0,00	0,00	8462
					caa	6,00	0,00	0,00	0,00	0

BUDGET 2005 Décret (en milliers)										
Prog. 3 : PERSONNES HANDICAPEES										
Act.2 : SERVICE A GESTION SEPAREE Centre Etoile Polaire										
Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	aj 2003	in 2004	aj 1	Ar.red	In 2005	

BUDGET 2005 Décret (en milliers)										
Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	aj 2003	in 2004	aj 1	Ar.red	In 2005	
Prog. 5 : INFRASTRUCTURES SOCIALES										
22	5	0	12.01	cnd		2,00	2,00			2
Honoraires, frais d'étude, et documentation en matière d'infrastructures sociales										
22	5	0	52.01	ce		211,00	0,00			0
Subventions d'investissements dans les infrastructures sociales (secteur privé)										
				co		67,00	0,00			0
Subventions d'investissements dans les infrastructures sociales pour personnes handicapées (secteur privé)										
22	5	0	52.02	ce		943,00	0,00			0
				co		946,00	0,00			0
Subventions facultatives pour infrastructures sociales Cohésion sociale										
22	5	0	52.03	ce		251,00	0,00			0
				co		247,00	0,00			0
Dotations au S.G.S. Bâtiment-Personnes handicapées										
22	5	0	61.31	ce		2324,00				1500
				co		1393,00				1155
Dotations au S.G.S. Bâtiment-Cohésion sociale										
22	5	0	61.32	ce						0
				co						100
Dotations au S.G.S. Bâtiment-Action social										
22	5	0	61.33	ce						633
				co						892
Subventions d'investissements dans les infrastructures sociales (secteur public)										
22	5	0	63.21	ce		523,00	0,00			0
				co		195,00	0,00			0
Subvention d'investissement dans les infrastructures sociales pour personnes handicapées (secteur public)										
22	5	0	63.22	ce		149,00	0,00			0
				co		11,00	0,00			0
Subventions aux communes pour achat et aménagement de terrains de camping pour nomades										
22	5	0	63.24	cnd		25,00	13,00			13
Totaux pour le programme 5										
				cnd		27,00	15,00	0,00	0,00	15
				co		1466,00	1393,00	0,00	0,00	2147
				ce		2077,00	2324,00	0,00	0,00	2133
Totaux pour la division organique 22										
				cnd		127083,00	134275,00	0,00	0,00	141213
				co		1466,00	1393,00	0,00	0,00	2147
				ce		2077,00	2324,00	0,00	0,00	2133
				caa		14,00	0,00	0,00	0,00	0

BUDGET 2005 Décret (en milliers)									
Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	aj 2003	in 2004	aj 1	Ar.red	In 2005
Division 23 SANTE									
Prog. 1 : SUPPORT DE LA POLITIQUE GENERALE									
23	1	0	12.01	cnd		96	62		62
23	1	0	12.02	cnd		64	69		69
23	1	0	12.03	cnd		17	12		12
23	1	0	33.01	cnd		159	59		59
23	1	0	33.06	cnd		178	84		84
Subventions pour des initiatives originales en sante mentale									
Subventions a l'ASBL "Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de sante de Bruxelles-Capitale"									
23	1	0	33.11	cnd		89	89		89
23	1	0	33.13	cnd		912	793		990
Subventions pour des initiatives en matiere de sante									
23	1	0	33.14	cnd		99	102		105
Subventions pour des initiatives en matiere de Promotion de la Sante									
23	1	0	41.01	cnd		5	12		12
Cooperations avec l'Eiat federal et/ou les entites federees									
				cnd		1.619	1.282	0	1.482
Totaux pour le programme 1									
Prog. 2 : SERVICES AMBULATOIRES									
23	2	0	33.04	cnd		10.614	11.430		11600
Subventions aux services de sante mentale									
23	2	0	33.05	cnd		638	654		738
Subventions aux centres de tele-accueil									
23	2	0	33.06	cnd			50		0
Subventions aux services integres de soins a domicile									
23	2	0	33.08	cnd		20	52		27
Subventions aux centres de soins de jour.									
23	2	0	33.09	cnd		615	685		699
Subventions aux associations en matiere de soins palliatifs									
23	2	0	33.10	cnd		1.035	1.096		1105
Subventions aux centres de coordination.									
23	2	0	33.15	cnd		1.560	1.725		1922
Subventions aux Associations de sante integree									
23	2	0	33.16	cnd		3.131	3.429		3530
Subventions aux services actifs en matiere de toxicomanie									
23	2	0	33.17	cnd		753	152		152
Subventions aux services de promotion et de developpement sanitaire									
23	2	0	33.18	cnd					100
Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé									
23	2	0	53.01	cnd		0	75		0
Subventions pour l'informatisation des services agréés en santé									
				cnd		18.366	19.348	0	19873
Totaux pour le programme 2									
				caa		0	0	0	0

BUDGET 2005 Décret (en milliers)										
	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	aj 2003	in 2004	aj 1	Ar.red	In 2005
Prog. 5 : INFRASTRUCTURES										
Honoraires, frais d'études, et documentation ...	23	5	0	12.01	cnd		2	2		0
Subventions d'investissement dans les infrastructures de sante	23	5	0	52.01	ce		1.165	0		0
					co		868	0		0
Dotations au S.G.S. Bâtiment	23	5	0	61.31	ce		1.165			500
					co		457			460
Totaux pour le programme 5										
					cnd		2	2	0	0
					co		868	457	0	460
					ce		1.165	1.165	0	500
Totaux pour la division organique 23										
					cnd		19.987	20.632	0	21355
					co		868	457	0	460
					ce		1.165	1.165	0	500
					caa		0	0	0	0

BUDGET 2005 Décret (en milliers)									
Division 24 TOURISME									
Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	aj 2003	in 2004	aj 1	Ar.red	In 2005
Prog. 0 :									
Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration									
	24	0	0	12.01	cnd	4	74		125
	24	0	0	12.02	cnd	90	174		219
	24	0	0	12.03	cnd	50	0		0
	24	0	0	12.04	ce	43	15		15
					co	58	46		50
	24	0	0	33.02	cnd	1.232	1.230		1370
					caa				
	24	0	0	43.01	cnd	4.407	4.221		4272
	24	0	0	43.02	cnd		45		0
Subvention à l'O.P.T. pour le bail emphytéotique 274, boulevard Saint-Germain	24	0	0	52.03	ce	1.160	1.500		0
					co	496	300		300
	24	0	0	52.04	ce	124	281		256
					co	0	281		256
Primes à la création et la rénovation de chambres d'hôtes	24	0	0	53.01	cnd	10	10		10
	24	0	0	61.31	ce		105		87
Dotations au S.G.S. Bâtiment					co		90		90
	24	0	0	63.04	ce	15	35		25
Subventions d'équipements touristiques (secteur public)					co	15	41		50
	24	0	0	70.01	ce	20	0		0
Investissements Indications touristiques					co	23	0		68
	24	0	0	72.01	ce	56	0		0
Investissement en tourisme social-Travaux d'aménagement et de rénovation.					co	56	0		0
					cnd	5.793	5.754	0	5996
Totaux pour le programme 0									
				co	648	758	0	0	814
				ce	1.418	1.936	0	0	383
Totaux pour la division organique 24									
				caa	0	0	0	0	0
				cnd	5.793	5.754	0	0	5996
				co	648	758	0	0	814
				ce	1.418	1.936	0	0	383
				caa	0	0	0	0	0

BUDGET 2005 Décret (en milliers)										
Division 25 TRANSPORTS SCOLAIRES										
	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	aj 2003	in 2004	aj 1	A.r.red	In 2005
Prog. 0 : .										
Remuneration du personnel d'accompagnement	25	0		11.04	cnd		1.300	1.400		1520
remboursement Stib du détachement de l'agent chargé du contrôle des circuits du transport scolaire.	25	0		11.05	cnd		0	0		0
Frais de transport	25	0		12.03	cnd		4.200	4.250		4980
Depenses de toute nature relatives aux transports scolaires	25	0		12.11	cnd		240	175		175
Achat de bus pour le transport scolaire	25	0		74.01	cnd					12
Totaux pour le programme 0					cnd		5.740	5.825	0	6687
Totaux pour la division organique 25					cnd		5.740	5.825	0	6687

BUDGET 2005 Décret (en milliers)			A.B.	Crédits	aj 2003	in 2004	aj 1	Ar.red	In 2005
Division 26 FORMATION PROFESSIONNELLE									
Progr. 1 : SUPPORT GENERAL DE LA POLITIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE									
Prestations de tiers, frais de missions(deplacement, sejours...)des membres de l'administration et des personnes etrangeres a l'administration.	26	1	0 12.01	cnd	12	12			6
Promotion,publication,diffusion.	26	1	0 12.02	cnd	13	1			25
Intervention dans la mise en oeuvre et l'évaluation des programmes europeens des objectifs 3 et 4 du F.S.E. et des initiatives communautaires	26	1	0 12.03	ce	0	0			6
Promotion d'activites et soutien en concertation avec l'IBFFP et la cellule FSA, a des actions d'insertion professionnelle.	26	1	0 33.01	cnd	364	96			96
Décret du 27.4.1995: agrement et fonctionnement de base.	26	1	0 33.02	cnd	2.877	3.749			4519
Subventions aux associations d'amateurs d'horticulture et d'apiculture.	26	1	0 33.03	cnd	18	18			18
Initiatives de formation pour appointees et salaries horsIBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale.	26	1	0 33.04	cnd	4	4			4
Intervention dans le traitement du personnel des asbl bruxelloises d'insertion socio-professionnelle.	26	1	0 33.05	cnd	94	0			0
Subventions d'initiatIVES de diffusion et d'information liees aux activITES d'insertion socio-professionnelle.	26	1	0 33.06	cnd	20	32			32
Subventions a la FEBISP	26	1	0 33.07	cnd	62	62			64
Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agrees.	26	1	0 33.08	cnd	131	135			189
Financement de la delegation syndicale intercentres du secteur de l'insertion socio-professionnelle.	26	1	0 33.11	cnd	45	50			50
Contribution au financement du Bureau permanent de l'alternance	26	1	0 41.04	cnd	56	64			64
Contribution financiere de la CCF au financement de l'agence FSE	26	1	0 45.23	cnd	126	126			126
Préfinancement "Fonds social européen" des OISP agréés	26	1	0 85.50	cnd		3.400			3400
Totaux pour le programme 1				cnd	3.822	7.749	0	0	8593
				co	0	39	0	0	2
				ce	0	0	0	0	6
				caa	0	0	0	0	0

BUDGET 2005 Décret (en milliers)									
	Div.	Progr. Act.	A.B.	Crédits	aj 2003	in 2004	aj 1	Ar.red	In 2005
Prog. 2 : CLASSES MOYENNES									
Rémunération du personnel du SGS, Service Formation PME	26	2	0	cnd	530	1.606			1640
Depenses de toutes nature en faveur de la formation des indépendants et des classes moyennes.	26	2	0	cnd	136	136			136
Subvention en matiere de formation des independants et des classes moyennes.	26	2	0	cnd	191	191			191
Subvention pour la formation des independants.	26	2	0	cnd	3.633	0			0
Subvention de fonctionnement a l'IFPME.	26	2	0	cnd	940	0			0
Sub.de fonctionnement à l'institut de la formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises	26	2	0	cnd		46			49
				caa					0
Dotation SGS (service Formation PME)	26	2	0	cnd	2.188	6.679			7141
Charges immobilières des centres de formation	26	2	0	cnd	661	0			0
Totaux pour le programme 2				cnd	8.279	8.658	0	0	9157
				caa	0	0	0	0	0
Prog. 3 : INSTITUT BRUXELLOIS FRANCOPHONE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE									
Subvention a l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formation organisees dans le cadre de la gestion paritaire(y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels).	26	3	0	cnd	20.695	21.316			23021
Subventions accordees a l'Institut pour les actions de formation organisees dans le cadre de partenariat avec des acteurs prives ou publics.	26	3	0	cnd	2.231	2.031			2335
Totaux pour le programme 3				cnd	22.926	23.347	0	0	25356
Totaux pour la division organique 26				cnd	35.027	39.754	0	0	43106
				co	0	39	0	0	2
				ce	0	0	0	0	6
				caa	0	0	0	0	0

BUDGET 2005 Décret (en milliers)										
Division 27 DETTE										
	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	aj 2003	in 2004	aj 1	Ar.red	In 2005
Prog. 0 :										
Act. 1 : BATIMENTS SCOLAIRES										
Frais de fonctionnement	27	0	1	12.11	cnd		114	117		115
Dotation a la Spabs	27	0	1	43.03	cnd		5.731	3.926		3238
Totaux pour l'activité 1					cnd		5.845	4.043	0	3353
Act. 3 : EMPRUNTS GARANTIS PAR LE FONDS DE GARANTIE DES BATIMENTS SCOLAIRES										
Interets des emprunts.	27	0	3	21.11	cnd		14	9		5
Amortissements.	27	0	3	91.11	cnd		116	88		92
Totaux pour l'activité 3					cnd		130	97	0	97
Act. 4 : Ex-F.B.I.S.P.P.H.										
Interets des emprunts	27	0	4	21.11	cnd		70	46		0
Amortissements	27	0	4	91.11	cnd		200	871		0
Totaux pour l'activité 4					cnd		270	917	0	0
Act. 5 : OFFICE DE PROMOTION DU TOURISME (O.P.T.)										
Interets des emprunts	27	0	5	21.11	cnd		9	8	-8	0
Amortissements.	27	0	5	91.11	cnd		30	135	-135	0
Totaux pour l'activité 5					cnd		39	143	-143	0
Act. 6 : INFRASTRUCTURES SOCIALES : subventions aux pouvoirs locaux										
Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)	27	0	6	21.11	cnd		0	0		0
Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)	27	0	6	43.23	cnd		54	50		36
Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)	27	0	6	63.22	cnd		54	57		64
Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)	27	0	6	91.11	cnd		0	0		0
Totaux pour l'activité 6					cnd		108	107	0	100
Act. 7: Dette bâtiment Rue des Palais 42										
Intérêts	27	0	7	21.11	cnd					1183
Amortissements	27	0	7	91.11	cnd					515
Totaux pour l'activité 7					cnd				0	1698
Totaux pour le programme 0										
Totaux pour la division organique 27										
					cnd		6.392	5.307	-143	5248
					cnd		6.392	5.307	-143	5248

BUDGET 2005 Décret (en milliers)									
Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	aj 2003	in 2004	aj 1	Ar.red	In 2005
Division 28 EQUIPEMENTS SPORTIFS									
Prog. 0 : .									
Dotation au S.G.S. Bâtiments	28	0	0	41.31	cnd	0	0		
Investissement en matière d'infrastructures sportives privées(A.R.01/04/1977).	28	0	0	52.02	ce	147	153		153
						147	153		153
Dotations au S.G.S. Bâtiment	28	0	0	61.31	ce		34		15
							34		17
Travaux de renovation du centre sportif de la Woluwe.	28	0	0	72.01	ce	21	0		
						21	0		
Totaux pour le programme 0				cnd		0	0	0	0
				co		168	187	0	170
				ce		168	187	0	168
Totaux pour la division organique 28				cnd		0	0	0	0
				co		168	187	0	170
				ce		168	187	0	168
Division 29 DEPENSES LIEES A LA SCISSION DE LA PROVINCE DE BRABANT									
Prog. 0 : .									
Act. 2 : COMPLEXE SPORTIF									
Remuneration du personnel.	29	0	2	11.01	cnd	820	845		906
Depenses de fonctionnement	29	0	2	12.11	cnd	247	247		252
Dotations au S.G.S. Bâtiment	29	0	2	61.31	ce		500		500
							308		445
Travaux d'aménagement et de renovation du complexe sportif a Anderlecht	29	0	2	72.01	ce	500	0		
						130	0		
Complexe sportif a Anderlecht - achat de materiel	29	0	2	74.02	cnd	13	13		13
Totaux pour l'activité 2				cnd		1.080	1.105	0	1171
				co		130	308	0	445
				ce		500	500	0	500

BUDGET 2005 Décret (en milliers)											
	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	aj 2003	in 2004	aj 1	Ar.red	In 2005	
Act. 3 : ENSEIGNEMENT											
Remuneration du personnel hors Haute-Ecole	29	0	3	11.01	cnd		11.620	12.378			12800
Remuneration du personnel Haute-Ecole.	29	0	3	11.02	cnd		1.796	1.896			1996
Remuneration des animateurs et coordinateurs des activités parascolaires.	29	0	3	11.04	cnd		26	26			26
Frais liés au personnel	29	0	3	11.05	cnd		369	394			443
Quote-part dans les pensions du personnel enseignant subventionné issu de l'ex-province du Brabant	29	0	3	11.06	cnd		65	70			78
Frais relatifs aux missions internationales.	29	0	3	12.00	cnd		16	12			12
Depenses de fonctionnement des activités parascolaires	29	0	3	12.10	cnd		12	12			12
Depenses de fonctionnement des écoles de la Commission communautaire française, hors Haute-Ecole	29	0	3	12.11	cnd		5.372	5.380			5490
Frais de gestion du personnel	29	0	3	12.12	cnd		181	181			181
Subventions de fonctionnement à la H.E.Lucia de Brouckere	29	0	3	43.05	cnd		438	537			537
Dotations au S.G.S. Bâtiments	29	0	3	61.31	ce			8.000			6000
					co			6.500			6000
Achat de terrains et de bâtiments, construction, aménagement.	29	0	3	72.01	ce		24.000	0			0
					co		8.254	0			0
Achat de biens meubles pour les établissements de la Commission communautaire française, hors Haute-Ecole.	29	0	3	74.01	cnd		816	816			816
Achat de biens meubles durables pour la Haute-Ecole.	29	0	3	74.02	cnd		189	201			201
Achat de biens meubles durables pour les activités parascolaires.	29	0	3	74.03	cnd		10	10			10
Totaux pour l'activité 3					cnd		20.910	21.913	0	0	22602
					co		8.254	6500	0	0	6000
					ce		24.000	8.000	0	0	6000
Totaux pour le programme 0					cnd		21.990	23.018	0	0	23773
					co		8.384	6.808	0	0	6445
					ce		24.500	8.500	0	0	6500
Totaux pour la division organique 29					cnd		21.990	23.018	0	0	23773
					co		8.384	6.808	0	0	6445
					ce		24.500	8.500	0	0	6500

BUDGET 2005 Décret (en milliers)									
Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	aj 2003	in 2004	aj 1	Ar.red	In 2005
Division 30 RELATIONS INTERNATIONALES (MATIERES TRANSFEREES) ET POLITIQUE GENERALE									
Prog. 0 :									
Act. 0 : RELATIONS INTERNATIONALES									
30	0	0	01.01	cnd		48	109		116
Dépenses de toute nature relatives au dispositif fédéral "Annoncer la Couleur" et au "Centre Européen de Langue Française"									
30	0	0	01.02	cnd			30		30
Frais liés à l'immeuble à Paris									
Frais de mission et de réception des membres du college et des membres de cabinet									
30	0	0	12.00	cnd		40	30		30
Prestations de tiers, missions, frais d'étude, colloques									
30	0	0	12.01	cnd		25	20		20
Subventions aux associations									
30	0	0	33.01	cnd		74	50		50
Transfert au CGRI									
30	0	0	45.01	cnd		188	232		232
Totaux pour l'activité 0									
				cnd		375	471	0	478
				caa		0	0	0	0
Act. 1 : POLITIQUE GENERALE									
30	0	1	12.01	cnd		99	108	0	108
Promotion, publication & diffusion									
30	0	1	33.01	cnd		275	230	21	251
Subventions de politique generale									
30	0	1	81.01	cnd			1.060	0	1060
Dépenses de toute nature dans le cadre du Plan Magellan									
Totaux pour l'activité 1									
				cnd		374	1398	21	1419
				co		0	0	0	0
				ce		0	0	0	0
				caa		0	0	0	0

BUDGET 2005 Décret (en milliers)										
	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	aj 2003	in 2004	aj 1	Ar.red	In 2005
Activité 2 : Infrastructures CIVA										
Dotations au S.G.S. Bâtiment	30	0	1	61.31	ce			50	0	50
					co			50	0	50
Travaux d'aménagement et de renovation du CIVA	30	0	1	72.01	ce		125	0	0	0
					co		25	0	0	0
Totaux activité 2					co		25	50	0	50
					ce		125	50	0	50
Totaux pour le programme 0										
					cnd		749	1869	21	1897
					co		25	50	0	50
					ce		125	50	0	50
					caa		0	0	0	0
Totaux pour la division organique 30										
					cnd		749	1.869	21	1897
					co		25	50	0	50
					ce		125	50	0	0
					caa		0	0	0	0
Total Décret					cnd		249.915	264.492	-122	275868
					co		13.917	12.936	0	13218
					ce		32.207	17.785	0	12825
					caa		14	0	0	0

Centre Etoile Polaire

RECETTES (en milliers d'euros)		
ARTICLE	LIBELLE	2005
9.01	Dotation Cocof	643,0
9.02	Recettes prestations forfaitaires	201,0
9.05	Autres subventions	0,0
9.06	Recettes financières	0,2
9.07	Autres recettes	42,0
9.08	Solde reporté	106,7
9.09	Prélèvement sur recettes	0,0
	TOTAL	992,9

DEPENSES (en milliers d'euros)		
ARTICLE	LIBELLE	2005
8.01	Dépenses de personnel	601,0
8.02	Dépenses de fonctionnement	113,2
8.03	Grosses réparations et aménagement des locaux	40,0
8.04	Achats patrimoniaux	35,0
8.07	Remboursement de recettes indues enregistrées	0,3
8.08	Solde à reporter	101,7
8.09	Dotation aux réserves	101,7
	TOTAL	992,9

S.B.F.P.H.

		2004 Initial	2004 Ajusté	2005 Initial
	TOTAL DES RECETTES (en euros)	90.063.500	91.122.300	94.160.150
7.01.00.	Prestations individuelles	2.500	2.500	2.500
7.02.00.	Prestations collectives	1.006.000	1.592.000	900.000
7.03.00.	Initiatives	0	0	0
7.04.00.	Accords de coopération	1.000.000	1.000.000	1.000.000
7.07.00.	Dotation	87.803.000	88.138.800	91.876.650
7.08.00.	FSE	240.000	377.000	377.000
7.09.00.	Dons et legs	0	0	0
7.10.00.	Autres produits	12.000	12.000	4.000

			2004 Initial	2004 Ajusté	2005 Initial
I	DEPENSES EN PRESTATIONS INDIVIDUELLES	CO	2.463.000	2.833.000	2.751.500
		CE	3.333.000	3.473.000	3.471.500
8.01.01.	Examens complémentaires dans le cadre de l'admission	CO	1.000	1.000	500
		CE	1.000	1.000	500
8.01.02.	Examens complémentaires dans le cadre du processus global	CO	6.000	6.000	5.000
		CE	6.000	6.000	5.000
8.01.03.	Frais de déplacement et de séjour	CO	140.000	180.000	180.000
		CE	140.000	180.000	180.000
8.01.04.	Aides individuelles à l'intégration	CO	930.000	1.380.000	1.380.000
		CE	1.300.000	1.400.000	1.400.000
8.01.05	Interventions pour favoriser l'emploi des personnes handicapées dans le secteur ordinaire	CO	1.200.000	1.080.000	1.000.000
		CE	1.700.000	1.700.000	1.700.000
8.01.06.	Interventions pour la prise en charge de jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécial	CO	186.000	186.000	186.000
		CE	186.000	186.000	186.000

			2004 Initial	2004 Ajusté	2005 Initial
II	DEPENSES EN PRESTATIONS COLLECTIVES	CO	85.998.750	86.687.550	89.806.000
		CE	89.416.971	89.478.771	93.347.000
8.02.01.	Subventions à l'entretien aux CRF	CO	380.000	412.600	392.000
		CE	400.000	412.600	392.000
8.02.02.	Subventions à l'investissement aux CRF	CO	60.000	49.200	50.000
		CE	60.000	49.200	50.000
8.02.03.	Subventions aux services d'accompagnement	CO	3.200.000	3.200.000	3.200.000
		CE	2.900.000	2.900.000	2.900.000
8.02.04.	Subventions aux services d'interprétation pour sourds	CO	94.000	94.000	94.000
		CE	95.000	95.000	95.000
8.02.05.	Interventions dans la rémunération et les charges sociales des travailleurs ETA	CO	18.827.500	19.600.500	19.348.000
		CE	19.955.000	19.955.000	19.500.000
8.02.06.	Subventions à l'investissement aux ETA	CO	506.971	506.971	400.000
		CE	506.971	506.971	400.000
8.02.08.	Subventions aux centres de jour et aux centres d'hébergement	CO	62.930.279	62.764.279	66.322.000
		CE	65.500.000	65.500.000	70.000.000
8.02.09.	Subvention en vue de payer la prime syndicale	CO	0	60.000	0
		CE	0	60.000	0

			2004 Initial	2004 Ajusté	2005 Initial
III	DEPENSES EN INITIATIVES	CO	1.535.000	1.535.000	1.536.000
		CE	1.535.000	1.535.000	1.536.000
8.03.01.	Initiatives relatives à la prévention, à la promotion, à l'intégration sociale	CO	596.000	596.000	596.000
		CE	596.000	596.000	596.000
8.03.02.	Dépenses relatives aux dons reçus de la Loterie Nationale	CO	939.000	939.000	940.000
		CE	939.000	939.000	940.000

			2004 Initial	2004 Ajusté	2005 Initial
IV	DEPENSES RELATIVES AUX ACCORDS DE COOPERATION	CO	0	0	0
		CE	0	0	0
8.04.00.	Accords de coopération avec les communautés et les régions	CO	0	0	0
		CE	0	0	0

			2004 Initial	2004 Ajusté	2005 Initial
V	DEPENSES DE POLITIQUE GENERALE	CO	66.750	66.750	66.650
		CE	56.750	56.750	66.650
8.05.01.	Frais de constitution d'hypothèques ETA	CO	7.500	7.500	7.500
		CE	7.500	7.500	7.500
8.05.02.	Honoraires, jetons du conseil consultatif et frais d'études	CO	10.000	10.000	10.000
		CE	10.000	10.000	10.000
8.05.03.	Frais de mission SGS	CO	2.000	2.000	2.000
		CE	2.000	2.000	2.000
8.05.04.	Frais de documentation	CO	8.000	8.000	8.000
		CE	8.000	8.000	8.000
8.05.05.	Promotion, publication, diffusion	CO	30.000	30.000	30.000
		CE	20.000	20.000	20.000
8.05.09.	Frais bancaires	CO	250	250	150
		CE	250	250	150
8.06.00.	Transfert de revenu vers le pouvoir fédéral	CO	6.000	6.000	6.000
		CE	6.000	6.000	6.000
8.09.09.	Annulation de créances	CO	3.000	3.000	3.000
		CE	3.000	3.000	3.000

	TOTAL DES DEPENSES	CO	90.063.500	91.122.300	94.160.150
		CE	94.341.721	94.543.521	98.421.150

BUDGET DES DEPENSES ET DES DRECETTES 2005 DE BRUXELLES FORMATION

N° Compte	Libellé	Budget Ordinaire	CEE	Consortium	Budget A.B. 43.06	PAC	Total Général
62	Rémunérations, charges sociales	16.506.145,76	161.096,00	0,00	0,00	5.808,00	16.673.049,76
620	Rémunérations, charges sociales (statutaires / contractuels)	16.254.246,39	145.968,00	0,00	0,00	608,00	16.400.822,39
621	Rémunérations : autre catégorie de personnel	30.000,00	5.628,00	0,00	0,00	0,00	35.628,00
620	Autres frais de personnels (statutaires et contractuels)	221.899,37	9.500,00	0,00	0,00	5.200,00	236.599,37
60	Approvisionnements et marchandises	335.306,39	0,00	0,00	0,00	10.000,00	345.306,39
601	Approvisionnements et marchandises	335.306,39	0,00	0,00	0,00	10.000,00	345.306,39
61	Services et biens divers	4.863.189,75	14.080,15	0,00	0,00	242.090,00	5.119.359,90
610	Loyers et charges locatives	741.400,00	0,00	0,00	0,00	73.500,00	814.900,00
6103/6104	Autres locations	181.181,00	0,00	0,00	0,00	4.250,00	185.431,00
611	Entretien et réparation	1.746.265,50	0,00	0,00	0,00	15.091,50	1.761.357,00
612	Fournitures faites à l'Institut	1.147.400,53	10.080,15	0,00	0,00	27.764,50	1.185.245,18
613	Rétributions de tiers autres que stagiaires et partenaires	1.046.942,72	4.000,00	0,00	0,00	121.484,00	1.172.426,72
614	Rétributions de stagiaires	2.093.115,99	0,00	0,00	1.906.105,32	129.841,92	4.129.063,23
6140	Indemnités allouées aux stagiaires	1.229.213,00	0,00	0,00	1.507.475,42	91.473,00	2.828.161,42
6142/3/4/5	Frais déplacement et assurances	568.700,99	0,00	0,00	398.629,90	38.368,92	1.005.699,81
6146	Autres frais stagiaires	295.202,00	0,00	0,00	0,00	0,00	295.202,00
615	Rétributions de partenaires	3.474.936,00	0,00	0,00	428.894,68	1.151.664,08	5.055.494,76
6150	Partenariats conclus dans le cadre de l'article 6	2.355.746,00	0,00	0,00	0,00	122.600,00	2.478.346,00
6151	Partenariats conclus dans le cadre de l'article 7	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6152	Partenariats conclus dans le cadre de l'article 25	297.733,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297.733,00
6154	Autres Partenariats et/ou autres projets innovants dans les Pôles	821.457,00	0,00	0,00	428.894,68	1.029.064,08	2.279.415,76
64/65	Autres charges d'exploitation et charges financières	955.155,47	0,00	0,00	0,00	11.518,00	966.673,47
640001	Taxes et impôts directs	1.250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.250,00
640301	Redevance autre que téléphonique	1.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.000,00
640302	Taxes et amendes diverses	2.340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2.340,00
6404	Précompte	199.831,29	0,00	0,00	0,00	11.518,00	211.349,29
65/67	Charges financières	750.734,18	0,00	0,00	0,00	0,00	750.734,18

21	Immobilisations incorporelles	157.350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16.250,00	173.600,00
211	Logiciels informatiques	157.350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16.250,00	173.600,00
23/24	Equipements, mobiliers, matériels	706.721,97	7.800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86.401,00	800.922,97
230/240	Installation, machine, outillage	159.920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159.920,00
231/241	Mobilier, matériel	251.385,97	3.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36.051,00	290.436,97
232/242	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
233/243	Matériel informatique	295.416,00	4.800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50.350,00	350.566,00
288	Cautionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES	29.091.921,34	182.976,15	0,00	0,00	2.335.000,00	1.653.573,00		33.263.470,48

N° Compte	Libellé	Total	Général
740	Subsides d'exploitation	31.638.738,87	
7.400	Subside de la COCOF AB 43.05/63.05	23.021.000,00	
	Subside de la COCOF AB 43.06	2.335.000,00	
	Bureau de l'alternance	64.000,00	
7.401	Subsides du FSE	4.502.765,11	
7.402	Subside primes ACS	62.400,00	
7.403	Subside du Plan Insertion	1.653.573,76	
743	Récupérations de frais	525.855,29	
7.430	Récupération de frais auprès du personnel	76.851,00	
7.431	Autres récupérations de frais	449.004,29	
700	Ventes et prestations de service de FP	1.049.040,00	
7.000	Service Entreprises	679.995,00	
7.001	Cofinancement partenariat	369.045,00	
748	Autres produits d'exploitation	37.836,32	
7.481	Loyers	37.836,32	
75	Produits financiers	12.000,00	
	TOTAL RECETTES	33.263.470,48	

Deficit	0,00
---------	------

Service à gestion séparée "Service Formation P.M.E."
BUDGET INITIAL 2005 - CLASSIFICATION ECONOMIQUE - COCOF
DEPENSES - en milliers d'euros

I. Dépenses pour le fonctionnement du service

CHAPITRE 52 : Sommes dues à des tiers pour prestations, fournitures, travaux, etc.

<u>Art. budg.</u>	<u>Libellé</u>	<u>Total</u>
521	Locaux et matériel	47
522	Frais de bureau	88
523	Promotion	25
524	Contentieux	0
525/01	Intérêts sur emprunts	0
525/02	Frais financier	0
526	Autres prestations et travaux par tiers	30
528	Informatique	20
529	Divers	4
Total 52		214

CHAPITRE 55 : Sommes dues pour l'acquisition de biens patrimoniaux

<u>Art. budg.</u>	<u>Libellé</u>	<u>Total</u>
550	Mobilier et matériel	0
Total 55		0

II. Dépenses pour la formation des indépendants

CHAPITRE 53 : Sommes dues à des tiers suite à l'exercice de sa mission statutaire (partiel)

<u>Art. budg.</u>	<u>Libellé</u>	<u>Total</u>
531	Formateurs de la formation permanente	3.560
532	Centre - Subventions forfaitaires	1.838
533/01	Equipement du centre	62
533/02-08	Autres frais centre	350
533/09	Rétrocession partielle du financement alternatif	75
536	Palements à des tiers	190
537	Commissions à caractère pédagogique	0
Total 531+532+533+536+537		6.075

III. Dépenses afférentes aux charges immobilières du centre de formation

CHAPITRE 53 : Sommes dues à des tiers suite à l'exercice de sa mission statutaire (partiel)

<u>Art. budg.</u>	<u>Libellé</u>	<u>Total</u>
534/01 a)	Charges immobilières du centre (capital)	486
534/01 b)	Charges immobilières du centre (intérêts)	469
534/02	Loyers centre	0
534/03	Réfections immobilières	37
Total 534		992
TOTAL DES DEPENSES		7.281

Service à gestion séparée "Service Formation P.M.E."
BUDGET INITIAL 2005 – CLASSIFICATION ECONOMIQUE - COCOF
RECETTES - en milliers d'euros

CHAPITRE 41 : Produits résultant de l'exercice de sa mission statutaire

Art. budg.	Libellé	Total
411	Recettes fonctionnelles	0
412/01	Financement alternatif (part affectée aux frais de fonctionnement du service)	65
412/01	Financement alternatif (part affectée à la formation des indépendants)	75
413	Revenus financiers	0
414	Recettes exceptionnelles	0
Total 41		140

CHAPITRE 45 : Intervention de la Commission communautaire française

Art. budg.	Libellé	Total
451/01	Dotation AB 26.20.4131	7.141
451/05	Reports	0
Total 45		7.141

TOTAL DES RECETTES	7.281
---------------------------	--------------

